



Le nombre de voitures de société en Belgique en 2024

Voitures de société et voitures-salaires : quelles définitions ?

Par voiture de société, on entend généralement une voiture mise à la disposition d'un travailleur par sa société ou son employeur et qui peut être utilisée pour des besoins privés¹. Ces voitures sont considérées comme un avantage toute nature pour le travailleur.

Il existe deux types de bénéficiaires de voitures de société : les salariés et les dirigeants d'entreprise.

Les voitures de société mises à la disposition des travailleurs salariés sont nommées ici « voitures-salaires ». Leur nombre est connu et donné par l'ONSS, grâce à la contribution de solidarité CO₂ dont doivent s'acquitter les employeurs qui mettent à disposition de leurs travailleurs des véhicules qui peuvent être utilisés à des fins autres que professionnelles. La définition de « voitures de société » reprise dans la loi du 17 mars 2019 concernant l'instauration d'un budget mobilité se limite aussi à ces véhicules.

Pour connaître le nombre total de voitures de société (au sens large), il faut ajouter à ces voitures-salaires les voitures de société des dirigeants d'entreprise qui peuvent être utilisées, au moins en partie, pour des raisons autres que professionnelles, et qui ne sont pas soumises à la contribu-

tion de solidarité CO₂. Le nombre de voitures de société des dirigeants d'entreprise n'est actuellement pas connu². En conséquence, seul le nombre de voitures-salaires sera présenté dans ce document.

La problématique des statistiques concernant les voitures de société est développée dans l'article « L'épineuse question du nombre de voitures de société en Belgique » de Xavier May (Brussels Studies Institute³).

¹ Les « voitures de service » appartenant à la société et utilisées uniquement pour des déplacements de service ne sont donc pas considérées dans ce rapport.

² Via un couplage avec des données fiscales, Statbel obtient d'autres données concernant les voitures de société, mais ce couplage ne permet pas (encore) de toutes les identifier. La méthodologie est présentée ici : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/possession-de-voitures-par-menage>.

³ <https://bsi.brussels/digest/lepineuse-question-du-nombre-de-voitures-de-societe-en-belgique/>. Voir aussi « Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal » (Xavier May, Thomas Ermans et Nils Hooftman) : <https://journals.openedition.org/brussels/2366#tocto2n1>.



Le nombre de voitures-salaires en Belgique

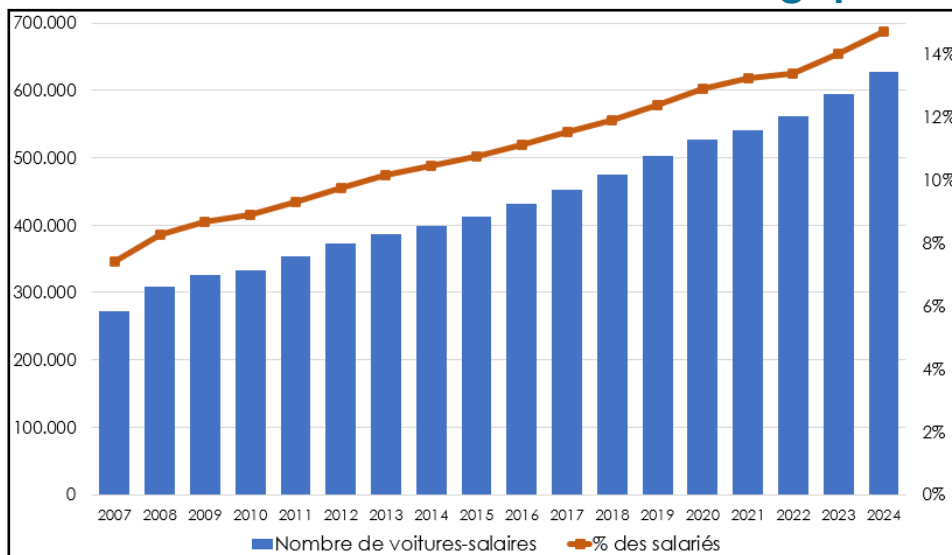


Figure 1 Évolution du nombre de voitures-salaires et du pourcentage de salariés qui en bénéficient

Année ⁴	Voitures-salaires ⁵	% du parc de véh. ⁶	Nombre salariés ⁷	% des salariés
2007	271.949	4,7%	3.688.000	7,4%
2008	308.800	5,3%	3.756.000	8,2%
2009	325.522	5,5%	3.742.000	8,7%
2010	333.209	5,5%	3.766.000	8,8%
2011	353.521	5,7%	3.818.000	9,3%
2012	373.074	6,0%	3.829.000	9,7%
2013	387.078	6,2%	3.809.000	10,2%
2014	398.877	6,3%	3.821.000	10,4%
2015	412.952	6,5%	3.851.000	10,7%
2016	431.215	6,7%	3.897.000	11,1%
2017	453.149	6,9%	3.957.000	11,5%
2018	475.150	7,2%	4.014.000	11,8%
2019	502.840	7,5%	4.077.000	12,3%
2020	526.998	7,8%	4.061.000	13,0%
2021	540.264	7,9%	4.128.000	13,1%
2022	560.941	8,2%	4.131.000	13,6%
2023	595.054	8,6%	4.242.000	14,0%
2024	626.645	8,9%	4.256.000	14,7%

Le tableau et la figure 1 ci-contre présentent l'évolution du nombre de voitures-salaires, et le compare avec l'évolution du nombre de travailleurs assujettis à la sécurité sociale.

On constate que le nombre de voitures-salaires est en constante augmentation depuis plus de 15 ans, et a plus que doublé sur cette période, passant de 272.000 début 2007 à 626.000 début 2024. Entre début 2023 et 2024, le nombre de voitures-salaires a encore augmenté de 5 %.

⁴ Données du 1^{er} trimestre de l'année concernée, ou du 1^{er} janvier pour le parc de véhicules.

⁵ Source : ONSS

⁶ Source : Statbel. Sont ici considérées les voitures et les véhicules utilitaires (camions et camionnettes). Un petit pourcentage (environ 3 %) des voitures-salaires sont en réalité des camionnettes.

⁷ Source : Banque nationale de Belgique

Comme le montre la figure 2, la croissance relative du nombre de voitures-salaires est bien plus soutenue que celles du parc total de véhicules et du nombre de salariés. Alors que le nombre de salariés a augmenté de 16 % entre 2007 et 2024, le nombre de voitures-salaires a lui augmenté de 130 %, soit une augmentation annuelle moyenne de 5 %. La part de salariés bénéficiant d'une voiture-salaire est ainsi passée de 7,4 % en 2007 à 14,7 % en 2024.

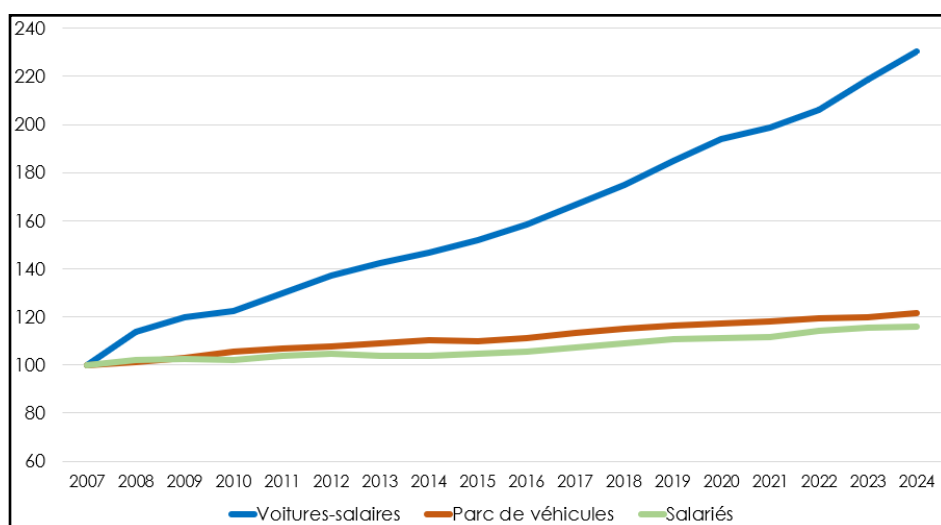


Figure 2 Évolution du parc de voitures-salaires, du parc de voitures, et du nombre de salariés (Indice 2007 = 100)

Auteur :

Service public fédéral Mobilité et Transports

Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire

Direction Mobilité - Service Études et Enquêtes

stats.enquetes@mobilif.fgov.be

Editeur responsable :

Emmanuelle Vandamme, rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0 308 357 852

Dépôt légal : D/2024/13.831/22

